



AVIS DE LA MAIRIE - KELEIER AN TI-KER

MAIRIE. ☎ 02.98.04.00.70 📠 02.98.04.47.81 ✉ commune-treglonou@wanadoo.fr

Ouverture au public : le *matin*, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12 h,

SERVICE TECHNIQUE ☎ 06.85.20.89.47.

PERMANENCES EN MAIRIE :

- M. Guy TALOC, Maire, sur rendez-vous.
- M. Joseph GALLIOU, Premier Adjoint chargé de la voirie et des réseaux, sur rendez-vous.
- Mme. Carole BIHAN, Second Adjoint chargée des affaires sociales, de l'enfance-jeunesse et des associations, sur rendez-vous.
- Monsieur Mickaël ABARNOU, Troisième Adjoint chargé du patrimoine immobilier communal, sur rendez-vous.
- Mme Odile LEON, Quatrième Adjoint chargée de l'environnement, sur rendez-vous.
- M. André GALLIOU, Conseiller municipal délégué aux bâtiments et au mobilier communal, sur rendez-vous.

TRANSMISSION DES ANNONCES POUR LE 20 DE CHAQUE MOIS

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

ELECTIONS DÉPARTAMENTALES ET RÉGIONALES

DATES : les 20 et 27 juin 2021 de 08 h 00 à 18 h 00

ATTENTION : les scrutins se dérouleront à la salle de Kerellen, pour respecter les instructions sanitaires.

VOTE PAR PROCURATION : depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande. L'ensemble des informations relatives à cette télé-procédure sont disponibles sur la Foire aux questions du site maprocuration.gouv.fr

APRES-MIDIS ENVIRONNEMENT : La commune de Tréglonou organise chaque 1^{er} mardi après-midi du mois une demi-journée environnement, entretien, jardinage, plantation, travaux divers... Si vous avez du temps libre, votre disponibilité et votre bonne humeur nous intéressent. Rejoignez le groupe ouvert à tous ! Renseignement : Odile LEON – odileleon@yahoo.fr ou 06.73.52.95.67.

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2021-2022 :

- Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, **en vous connectant sur le site breizhgo.bzh** à compter de la fin mai. Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne. L'inscription en ligne c'est : un espace unique pour l'inscription de vos enfants ; accessible 7 jours/7 et 24h/24 ; simple et rapide. En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont pré-remplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

- Comment réaliser votre inscription en ligne ?

1. Rendez-vous sur breizhgo.bzh, rubrique Transports scolaires.
2. Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien « inscription en ligne ».
3. Renseignez une adresse mail. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
4. Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2020-2021 ? »
5. Un mail vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
6. Remplissez les différents champs du formulaire en ligne et validez votre demande.

SERVICE NATIONAL : Dans le cadre du PARCOURS DE CITOYENNETÉ, **les garçons et les filles** doivent participer à la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) entre 16 et 18 ans. Au préalable, ils **doivent se faire recenser en Mairie dans le mois de leur 16^e anniversaire**, sur présentation du livret de famille et de la carte nationale d'identité. Cette année, sont concernés les jeunes nés en 2005. Une attestation de recensement, qui sera exigée pour l'inscription aux examens et concours, leur sera remise ; à l'issue de la JAPD, c'est un certificat de participation qui est délivré.

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE

À KERELLEN – PLANNING DES TRAVAUX :

Les travaux de finition sont en cours pour une livraison fin juin.



DEFIBRILLATEUR : Un défibrillateur est à la disposition de tous, 24h/24h, sous le porche de la mairie. Ce matériel peut sauver des vies humaines. Prenez-en soin !

LE FRELON ASIATIQUE : freiner la propagation du frelon asiatique, c'est possible ! Pour cela, le meilleur moyen est la destruction des nids primaires. Comment le repérer et le détruire ? Le plus efficace est de faire le tour de chez vous : auvent, porche, abri de jardin, granges, serres, cabanons, haies ... sont des lieux de prédilections. Le nid est généralement situé à une hauteur peu élevée et il a la forme d'un œuf avec à l'intérieur uniquement quelques alvéoles construites par la reine.

En cas de découverte d'un nid suspect et uniquement lorsque vous l'avez localisé, contactez votre mairie qui fera déplacer son référent afin de :

- Confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique ;
 - Si possible, détruire le nid lorsqu'il est à son stade primaire ;
 - Lorsqu'il est au-delà de ce stade primaire, vous indiquer la marche à suivre afin de faire éliminer votre nid par un professionnel. Vous n'aurez rien à régler, la destruction du nid de frelon asiatique sera prise en charge par la Communauté de Communes du Pays des Abers.
- Dans le contexte actuel, tout contact avec les opérateurs (référent communal et personnel de l'entreprise spécialisée) pendant l'intervention devra se faire dans le plus grand respect des gestes « barrières » et en respectant une distanciation suffisante.

Pour aller plus loin : <https://www.pays-des-abers.fr/lutte-contre-le-frelon-asiatique.html>

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES PRATIQUES « AGROFORESTERIE » : dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) le Syndicat des Eaux du Bas-Léon organise le Concours Général Agricole sur le volet de l'agroforesterie et du bocage pour l'année 2021-2022 sur l'ensemble des 56 communes du Bas-Léon (du Conquet à Tréfléz). Vous êtes agriculteurs, vous valorisez le bois de votre exploitation, optimisez l'accueil d'auxiliaires de cultures ou encore vous avez planté des haies sur vos parcelles (il y a minimum 3 ans) : ce concours est fait pour vous ! Il permettra de valoriser vos pratiques et d'échanger avec d'autres acteurs du territoire. Les meilleurs candidats seront récompensés au Salon International de l'Agriculture à Paris. Inscription avant le 6 juin 2021. Renseignement via le Syndicat des Eaux du Bas-Léon, 02 98 30 83 00 / bocage.basleon@orange.fr. <https://www.syndicateauxbasleon.bzh/>

SERVICES DE GARDE



MEDECINS : N° d'urgence la nuit ou le week-end, appelez le 15



PHARMACIES : Vous devez composer le 3237 pour connaître la pharmacie de garde.

AFFAIRES SOCIALES



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : Les personnes intéressées (il n'y a pas d'âge limite...) peuvent obtenir les informations en mairie.



NAVETTE TREGLONOU/LANNILIS/TREGLONOU : Il est rappelé qu'une navette est disponible deux mercredis par mois, pour transport vers le marché de Lannilis. Les prochaines navettes auront lieu **les mercredis 09 et 23 juin 2021**.

Inscriptions en Mairie pour le samedi précédent le transport avant 12 heures. Le prestataire embarque les personnes Place de la Mairie ou à leur domicile. Départ vers 9 h 30 ; retour vers 11 h 40.

CAMPAGNE D'ETE 2021 des Restos du Cœur de LANNILIS : les distributions auront lieu de 13 h 30 à 16 h 15 aux dates suivantes **les mardis 15 et 29 juin**. Les inscriptions auront lieu aux mêmes dates de 9h à 12h. Se présenter muni des justificatifs originaux des charges et ressources. Restos du Cœur de Lannilis - 2 Allée Verte - Tél 09 62 13 99 14 - mail : restoducoeur.lannilis@orange.fr

LA VIE DES ASSOCIATIONS – BUHEZ AR C’HEVREDIGEZHIOU

CORRESPONDANTS DE PRESSE :

LE TELEGRAMME :

M. Daniel DAGORN : ☎ fax 02.98.04.94.03 ☎ 06.61.84.45.91.
✉ danieldagorn@gmail.com

OUEST France :

M. Jean-Marc GUILLOSSOU :
☎ 07.87.75.03.37 ✉ Jean-marc@guillossou.org

L’association LA PATTE SUR LE COEUR BZH située sur le secteur des Abers recherche des familles d'accueil de chats, chatons et chiens. Les frais vétérinaires sont entièrement pris en charge par l’association, tout comme le matériel et la nourriture. N'hésitez pas à nous contacter au 06.68.81.06.66 ou par mail : lapattesurlecoeur.bzh@gmail.com.

FORMATION-EMPLOI – STUMMADUR-LABOUR

MAISON DE L'EMPLOI : OFFRES D'EMPLOI sur <https://www.pays-des-abers.fr/maison-de-l-emploi-de-la-communaute-de-communes-du-pays-des-abers.html>

RAIL EMPLOI Services - Secteur Iroise-Abers, association intermédiaire, recrute pour de nombreuses missions de ménage, nettoyage, jardinage, bricolage. Contactez-nous au 02 98 48 01 68, ou envoyez votre CV à contact@rail-emploi-services.fr

ANEFA - L'EMPLOI EN AGRICULTURE : pour une saison ou en CDI ! Il existe dans le milieu agricole de nombreuses entreprises à la recherche de personnel permanent ou saisonnier. Si vous recherchez un poste (temporaire ou durable) ou souhaitez avoir des informations sur ces métiers et les perspectives de travail proche de chez vous, contactez la bourse départementale de l'emploi agricole de l'ANEFA 29 Association Nationale Emploi Formation en Agriculture. Quimper : 02.98.64.67.96 – emploiimper@anefa.org ou Saint-Pol de Léon : 02.98.29.12.60 – emploimorlaix@anefa.org. Retrouvez les offres sur www.lagriculture-recrute.org. Suivez-vous et toute l'actualité de l'emploi agricole sur Facebook : anefa29.

ECOLE PRIMAIRE DE KERGROAS : Inscriptions rentrée 2021/2022 : venez visiter l'école de Kergroas à Lannilis avec votre enfant et rencontrer les enseignants, sur RDV. Première rentrée pour enfants de 2018 et 2019. Filière monolingue et bilingue. Contact : 02.98.04.05.35 ou ecole.primaire@lannilis.bzh

ÉCOLE SACRE-CŒUR LANNILIS : Inscriptions 2021-2022 - les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) nés avant le 31 décembre 2019 pour la rentrée 2021 sont invitées à prendre contact avec l'école du Sacré-Cœur au 02.98.04.01.93. Vous pouvez découvrir l'école sur le site : <http://sacrecoeurlannilis.com/>

SKOL DIWAN PLOUGERNE (193, bourg du Grouanec 29880 PLOUGUERNEAU) organise des portes ouvertes sur rendez-vous en raison du COVID19 jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les parents d'élèves seront accompagnés de l'institutrice pour répondre à vos questions et vous faire visiter l'école. Mail : skol.plougerne@diwan.bzh - Tel : 09.53.33.21.99.

L'ECOLE DIWAN DE PLOUDALMEZEAU ouvrira ses portes aux futures familles qui sont intéressées par l'enseignement bilingue breton/français par immersion **le samedi 12 juin de 10h00 à 12h00**. A cette occasion, l'équipe enseignante et l'AEP recevront les familles désireuses de visiter l'école et de découvrir son fonctionnement ainsi que la pédagogie qui y est mise en œuvre (à noter que les élèves seront en cours ce matin-là). Un temps d'échange permettra également aux intéressés d'aborder des questions telles que : l'intérêt du bilinguisme breton/français, comment accompagner son enfant si on ne parle pas breton, etc...**BON A SAVOIR** : l'école est ouverte aux familles tout au long de l'année scolaire sur rendez-vous. Titourou / Renseignements : Mme Emma Lecat, renerez / directrice 02.98.48.18.30 pe 06.30.68.34.80 skol.gwitalmeze@diwan.bzh - Skol / Ecole DIWAN - 3, Straed / Rue Cullompton - 29830 GWITALMEZE / PLOUDALMEZEAU.

QUAND JE SERAI GRANDE...JE SERAI BILINGUE FRANÇAIS-BRETON ! L'enseignement bilingue français-breton est en plein développement depuis plus de 40 ans. Chaque année de plus en plus de familles choisissent cet enseignement pour leurs enfants. Grâce à un cursus organisé de la maternelle au lycée, les élèves maîtrisent le breton, en plus du français, ce qui leur permet de mieux comprendre leur environnement. Arrivés à l'âge adulte, l'atout de bien parler breton leur permettra de choisir de travailler dans la région dans de nombreux domaines comme l'enseignement, la petite enfance, les médias, l'édition, le tourisme... Ce bilinguisme ancré dans le territoire leur facilitera également un meilleur apprentissage des langues étrangères. D'ores et déjà, plus de 500 établissements sont dotés d'une filière bilingue, et chaque année de nouveaux sites ouvrent. Pour inscrire votre enfant dans l'école la plus proche, rendez-vous sur le site ww.ecole.bzh ou contactez l'Office Public de La Langue Bretonne au 0820 20 23 20.

LA MAISON FAMILIALE DE ST RENAN, 4 route du Mengleuz, organise le **vendredi 4 juin 2021**, de 17 à 19 H 30, une soirée d'informations (sur rendez-vous), afin de présenter ses différentes filières de formations par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale. FORMATIONS INITIALES : 4ème et 3ème d'orientation avec des stages multi-professionnels, CAP(A) « Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural » 2 ans : stages dans les secteurs des services à la personne et vente-accueil (produits alimentaires), Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires » 3 ans : stages dans les secteurs des services : santé, social et animation des territoires. FORMATION CONTINUE : CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance (ancien CAP Petite Enfance) : 9 mois (de septembre à mai), Accompagnement à la V.A.E. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez vous rendre sur notre site : www.mfr-strenan.com pour télécharger le dossier d'inscription en vue d'un rendez-vous. Renseignements et informations au : ☎ 02.98.84.21.58 ou par mail : mfr.st-renan@mfr.asso.fr

ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE : lancement de la plateforme [Welcome to the Jungle](#). Celle-ci diffuse ses offres d'emploi aux jeunes chercheuses et chercheurs d'emploi âgés de 17 à 30 ans. Toute l'équipe du bureau « Air et Espace - Finistère » du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de BREST se tient à la disposition du public du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 au CIRFA de BREST : 8 bis, rue Colbert 29000 BREST – Téléphone : 02 98 22 07 70. Notre gamme de recrutement est consultable sur [devenir-aviateur.fr](#).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS (CCPA) KUMUNIEZH KUMUNIOU PLABENNEG HAG AN ABERIOU (KKPA)

SERVICES ADMINISTRATIFS : CCPA/Hôtel de Communauté 58, avenue de Waltenhofen 29860 PLABENNEC.
Ou ☎ 02.98.37.66.00 📠 02.98.37.66.09 ✉ c CPA@wanadoo.fr sur www.pays-des-abers.fr

ASTREINTE EAU ET ASSAINISSEMENT : pour toute urgence le soir dès 17h30 et le week-end - 06 08 41 49 75.

COLLECTE DES DECHETS MÉNAGERS : Les collectes auront lieu **les mercredis 09 et 23 juin**. Pour les secteurs de **Kerantour, Kerantour Bihan et Kervoa**, elles auront lieu les **lundis 07 et 21 juin**.

INFORMATIONS DIVERSES – KELEIER A-BEP-SEURT

CLUB NAUTIQUE DE PLOUGUERNEAU : Le CNP vous propose des stages d'été en moussaillon (4/8 ans), en optimist (8/12 ans), en planche à voile et catamaran (dès 11 ans) pendant la saison. Vous pouvez effectuer vos inscriptions uniquement en ligne sur notre site internet. Vous pouvez également louer le matériel du CNP : catamaran, kayak, paddle, planche à voile et bateau à moteur sur demande. Renseignement, demande et inscription sur le site du club nautique : cn-plouguerneau.com ou par mail cnplouguerneau@wanadoo.fr. Permanence téléphonique au 02.98.04.50.46 (de 16h à 17h30).

L'ÉCOLE DIWAN PLOUGUERNEAU organise un Marché aux plantes **le dimanche 30 Mai** à la maison communale de 9h30 à 17h00. Entrée : prix libre. Buvette et restauration sur place. Renseignements : skoazell.plougerne@diwan.bzh / Tel : 0682112100

MARCHÉ BIO : Venez rencontrer les producteurs locaux et faire vos achats. Organisé par Kan an Dour. **Dimanche 6 juin, 9 h 30 à 12 h 30**, parking du Casino, allée Verte, Lannilis.

DONS DE PLANTES : Partage, dons, échanges des plants, plantes aromatiques, médicinales, graines, arbres, boutures, revues et livres de jardinage, outils... Organisé par Kan an Dour. **Dimanche 6 juin, 9 h 30 à 12 h 30**, parking du Casino, allée Verte, Lannilis.

ATELIER DE RÉPARATION DE VÉLOS : Rencontre. Apprendre à entretenir son vélo gratuitement. Récupération des vieux vélos pour les Réparer plutôt que de les jeter. Organisé par Kan an Dour. **Dimanche 6 juin, 9 h 30 à 12 h 30**, parking du Casino, allée Verte, Lannilis.

PETITES ANNONCES - KEMENNADENNOU

LE TRIWEN – bar tabac loto, presse, jeux à gratter, gaz, dépannage épicerie, vente de tickets de cars. Nous vous proposons également du dépannage en épicerie - Retrait colis Amazon.

Le Triwen propose une **OFFRE DE PAIEMENT DE PROXIMITÉ en partenariat avec** La direction générale des Finances publiques pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire.

D'autre part nous sommes maintenant relais PICK UP, vous pouvez donc faire livrer vos colis chez nous.

A compter du 9 juin nous ouvrirons aux **HORAIRES HABITUELS**, soit du mardi au vendredi de 7h30 à 20h, le samedi de 8h30 à 22h et le dimanche de 8h30 à 14h. Ouverture à 8h30 durant les vacances scolaires.

Nous avons hâte de tous vous retrouver côté bar !



CHEZ NANO - Épicerie paysanne proposant des produits bio et principalement locaux. **HORAIRES** : Ouvert les **mardis et vendredis de 17 h à 19 h** et les **samedis de 10h à 13h**. Légumes, viande, fromage, yaourts, pain, pâtes, crêpes, tisanes, bières, vins, produits cosmétiques... De quoi remplir votre panier avec des produits de qualité !

CAMION PIZZA VERT est présent **tous les jeudis rue du Pont, à partir de 18h00**. Suivez notre actualité sur Facebook (Camion Pizza Vert). Tél : 06.07.61.85.29 A très bientôt Jessica et Johan.

LE MISCANTHUS DES ABERS : Plante idéale pour le paillage de vos parterres de fleurs (anti-limaces), la litière de vos animaux ou en combustible. Vente aux particuliers, collectivités et professionnels à compter d'avril 2021. Produit à Lannilis par la famille SIMON. Tél : 06.49.71.14.87.

MAGASIN DE PRODUITS LOCAUX - Plouvien : Ti Local, ses 27 producteurs locaux et ses bénévoles vous accueillent le vendredi de 15 h à 19 h, et le samedi de 9h30 à 12h30 puis de 15h à 18h30. QUE DU BON PRES DE CHEZ NOUS ! Lieu : près de la mairie - contact : tilocalplouvien@gmail.com

L'AGORA PISCINE : Depuis le 19 mai, reprise des cours de natation enfants aux horaires habituels. Exclusivement pour les personnes ayant une prescription médicale, baignade libre les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 15h30. A partir du 9 juin, reprise des activités pour adultes, bébés nageurs, jardin aquatique, baignade libre pour tous les publics.

LES SERRES DE GOURANOU des Genêts d'Or de Ploudalmézeau sont ouverts du lundi au samedi jusqu'à fin juin de 9h-12h et 14h-18h. De nombreuses promotions vous y attendent ! Par exemple, les 10 géraniums lierres simples roses et rouges à 8€.

Il est encore temps de planter vos tomates, concombres, aubergines...

Pensez également à la fête des mères, les ouvriers ont préparé de belles compositions florales intérieures, extérieures et créé des bijoux, des lingettes démaquillantes, des totes bags, des tawashis ainsi que des nichoirs en bois.

N'hésitez pas à consulter notre page facebook : <https://www.facebook.com/lesserresdegouranou>. ESAT « Les Genêts d'Or » - Rue du Léon - 29830 PLOUDALMEZEAU - Téléphone : 02.98.48.11.86 - serres.gouranou@lesgenetsdor.org

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.04.2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le dix-sept avril deux mil vingt et un, s'est réuni salle de Kerellen, sous la présidence de M. Guy TALOC, Maire.

Étaient présents : Joseph GALLIOU, Carole BIHAN, Mickaël ABARNOU, Odile LÉON, adjoints au Maire, Daniel PELLÉ, Tanguy SERADIN, André GALLIOU, Cédric TROADEC, Morgane DUFETEL, Martine POULIQUEN, Marianne GOUEZ, Ronan TRANVOIZ, Adeline LE PORS, Elodie CLOAREC, Conseillers municipaux.

Excusé-e-es : Adeline LE PORS (pouvoir à Marianne GOUEZ)

Secrétaire de séance : Daniel PELLE

1 – Subventions aux associations 2021

Sur proposition du Maire,

Vu les crédits inscrits au budget de l'année en cours, article 6574,

Vu la proposition de répartition des subventions pour l'année 2021 établie par la Commission finances réunie le 22.04.2021,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

➤ D'attribuer les subventions dont la liste figure ci-après,

➤ D'autoriser le versement de la subvention aux associations ou organismes demandeurs dès que les comptes de l'année précédente et le relevé d'identité bancaire auront été déposés en Mairie.

Association ou organisme demandeur	Vote
ASSOCIATIONS DE TREGLONOU	
U.S.A.B.	700.00 €
Club du Muguet	250.00 €
Club Féminin	250.00 €
Société de Chasse PLOUVIEN-TREGLONOU	125.00 €
Association des Officiers Mariniers	180.00 €
Association des Cavaliers de Trouzilit	300.00 €
An Oaled	
U.N.C. TREGLONOU - LANNILIS	180.00 €
Comité d'Animation	600.00 €
Tennis de table à TREGLONOU	250.00 €
Team trail de l'Aber benoit	350.00 €
Gym Club de Tréglonou	350.00 €
Les Facil's	180.00 €
Breizh Eau Douce	180.00 €
La patte sur le cœur	180.00 €
SOUS TOTAL	4 075.00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES - Montant 2020 : 12 € par licencié/inscrit	
Le Galipettes club - Lannilis	108.00 €
Dojo des Abers, LANNILIS	72.00 €
SOUS TOTAL	180.00 €
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES (SOCIAL, SANTÉ, HUMANITAIRE)	
Secours Catholique, QUIMPER	105.00 €
Vie Libre, Comité Départemental du Finistère - Brest	55.00 €
Alcool Assistance, PLOUVIEN	55.00 €
A.D.M.R.	150.00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	230.00 €
Solidarité Paysans du Finistère, QUIMPER	130.00 €
Ar Moutig	160.00 €
Secours Populaire	55.00 €
FNATH des Abers	15.00 €
Croix Rouge Française, LESNEVEN	55.00 €
Banque alimentaire	88.00 €
SOS Amitié	55.00 €
ADAPEI de Ploudalmézeau	160.00 €
SOUS TOTAL	1 313.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 568.00 €

2 – Installation d'une vidéoprotection

Le Maire propose à l'assemblée la possibilité d'installer un système de vidéosurveillance aux abords de la nouvelle salle polyvalente. En effet, de nombreuses incivilités sont régulièrement constatées au point d'apport volontaire de tri des déchets.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation d'un système de vidéosurveillance sur la nouvelle salle polyvalente dans le but de :

- Diminuer les incivilités au point d'apport volontaire,
- Mettre la nouvelle salle polyvalente en sécurité.

Après présentation du projet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à transmettre aux services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéosurveillance aux abords de la nouvelle salle polyvalente.

3 – Décision modificative 2021-1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y lieu de réaliser une décision modificative de crédits comme suit sur le budget primitif :

BUDGET COMMUNE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65	6574	Subventions aux associations	-5 500.00 €	
65	657341	Communes membres du GFP	5 500.00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement (prévision)	27 626.00 €	
74	7411	Dotation forfaitaire		1 552.00 €
74	74121	Dotation de solidarité rurale - péréquation		678.00 €
74	74121	Dotation de solidarité rurale - cible		23 995.00 €
74	74127	Dotation nationale de péréquation		1 374.00 €
74	742	Dotation élu local		3 027.00 €
74	744	FCTVA		-3 000.00 €
		TOTAL	27 626.00 €	27 626.00 €

BUDGET COMMUNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Op°	Libellé	Dépenses	Recettes
204	20422	181	Enfouissement EP Keriouan	-43 940.00 €	
204	2041582	181	Enfouissement EP Keriouan	43 940.00 €	
204	20422	180	Enfouissement FT Keredern	-9 509.00 €	
21	2184	224	Autres installations, matériel et outillage	6 050.00 €	
21	2183	225	Matériel informatique	4 750.00 €	
23	2313	75	Construction salle polyvalente Lot 6 Avenant	427.00 €	
23	2313	75	Construction salle polyvalente Lot 7 Avenant	600.00 €	
23	2313	75	Construction salle polyvalente Lot 13	1 156.00 €	
23	2313	75	Construction salle polyvalente Lot 13	623.00 €	
23	2313	75	Construction salle polyvalente Lot 18	720.00 €	
23	2315	ONA	Opérations non individualisées	68 485.00 €	
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement		27 626.00 €
13	1321	75	Subventions d'investissement - Etat		45 000.00 €
13	1323	OPFI	Subventions d'investissement - Département		676.00 €
			TOTAL	73 302.00 €	73 302.00 €

4 – Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée deux projets de sécurisations de la voirie :

- Création de places de stationnement rue de Pors Egras pour permettre la réduction de la vitesse des véhicules empruntant cette voie

Coût estimé : 1 270.00 €

- Installation de pots de fleurs sur les trottoirs de la rue de l'Aber-Benoît pour éviter le stationnement des véhicules et améliorer la visibilité des usagers débouchant de la rue de Kerellen,

Coût estimé : 706.00 €

La Commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police par le Conseil Départemental.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- de l'autoriser à transmettre aux services du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention pour ces projets.

5 – Rénovation des vestiaires de football – demande DSIL

La Commune de Tréglonou a engagé une réflexion sur la rénovation des vestiaires de football, au lieudit Kerellen, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Une première estimation a été établie par un cabinet d'études. Des éléments financiers plus précis seront apportés au dossier dans les meilleurs délais.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à :

- Etude et suivi du chantier ----- 20 000.00 €

- Travaux de rénovation ----- 150 000.00 €

- Modification des cloisonnements
- Réfection des sols et murs
- Remise en état des menuiseries intérieures
- Remplacement des sanitaires et douches
- Remplacement du chauffage électrique

- Mise aux normes électricité
- Rénovation de la toiture
- Isolation
- Relookage de la façade et de l'entrée
- Remplacement de la production d'eau chaude

- Total -----170 000 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DSIL) 2021, au titre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- DETR (26%) -----	45 000 €
- Fédération française de football -----	20 000 €
- DSIL (26%) -----	45 000 €
- Autofinancement commune (20 % minimum)-----	60 000 €
- Total -----	170 000 €

u le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 22 mars 2021 précisant les modalités d'attribution de la DSIL pour l'année 2021,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le projet présenté est susceptible de bénéficier de la DSIL 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le projet de rénovation des vestiaires de football,
- de valider les modalités de son financement telles que présentées,
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision d'attribution de subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

5- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE MARITIME – PONTON ET ESTACADE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport suivant : un ponton et une estacade dont la commune assure l'entretien et la gestion sont situés sur le domaine public maritime :

- un ponton de 36 m² au lieu-dit Pen ar Pont
- une estacade de 7 m² accolée à ce même ponton

Par convention du 06/05/1983, une concession d'endiguage et d'utilisation des dépendances du domaine public maritime a été accordée pour une durée de 30 ans par l'Etat au profit de la Commune de Tréglonou qui assure la gestion et l'entretien des ouvrages précités.

Cette autorisation, étant aujourd'hui échue, la commune souhaite régulariser la situation en déposant une demande d'occupation du domaine public maritime soumis au régime d'un transfert de gestion, afin de continuer à en assurer la gestion et l'entretien.

La surface totale de la concession sollicitée est de 42 m².

6 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

A compter du 1er juillet 2021, les communes ne seront plus autorisées organisatrices de la mobilité.

À défaut de position favorable à l'échelon local, c'est la Région qui deviendra AOM « locale » à cette même date sur le périmètre de la communauté de communes du Pays des Abers. Le contenu de la délibération du conseil de communauté du 25 mars rappelle les contours du transfert de compétence d'organisation de la mobilité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2021 actant, à l'unanimité, le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » ;

Considérant que ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté.

Considérant que la modification des statuts de l'EPCI est prise par arrêté préfectoral ;

Considérant la volonté des élus de porter des actions en faveur des mobilités sur le territoire du Pays des Abers.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'autoriser le transfert à la communauté de communes du Pays des Abers de la compétence « organisation de la mobilité ».

7 – Référent Ehop

La communauté de communes du Pays des Abers, dans le cadre de sa prise de compétences sur les mobilités est adhérente à Ouestgo.fr, le site de covoiturage public et gratuit en région Bretagne et est partenaire de l'association Éhop.

Ainsi, Éhop accompagne la collectivité, dans la mise en place d'actions favorisant les changements de comportements auprès des élus, des employeurs, des salariés et des habitants. Le Pays des Abers est facilitateur et promeut la plateforme de covoiturage bretonne Ouestgo.

L'accompagnement aux changements est un travail qui se réalise sur la durée et nécessite de passer par plusieurs étapes avant de pérenniser l'action. Dans ce cadre, un référent communal doit être nommé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de nommer comme référent Ehop Madame Elodie CLOAREC.

9 – Référent gestion des déchets

Depuis 2015, les structures en charge de la collecte et du traitement des déchets ont l'obligation réglementaire de porter une politique de prévention des déchets et de la structurer par un *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés* (PLPDMA).

La CCPA (Communauté de communes du Pays des Abers) a conduit un premier programme de prévention de 2011 à 2016. Depuis 2017, des actions ont perduré (distribution de composteurs, recyclerie mobile, animations scolaires) sans que la politique soit formalisée par un plan d'action. L'écriture d'un PLPDMA nécessite une consultation de chacune des communes du territoire. Sa mise en œuvre ne peut se faire qu'en concertation avec elles. Aussi, la communauté de communes souhaiterait recenser, au sein de chaque commune, les élus et les agents moteurs sur la question de la réduction des déchets.

Les services de la Communauté de communes prendront contact avec la personne référente pour recenser les besoins et les projets en cours. Une première réunion de construction du programme sera organisée début juin.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré de nommer comme personne référente au sein du Conseil Municipal de Tréglonou pour la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

- Madame Marianne GOUÉZ

10 – Compte rendu commission environnement

La Commission environnement s'est réunie le 08 avril 2021.

Madame Odile LEON, adjointe en charge de la commission présente à l'assemblée un compte-rendu de cette réunion.

- Pose de décorations en bois sur la route départementale 28, du Pont vers l'atelier communal
- Réalisation d'un parterre rue de l'Aber-Benoît le mardi 04.05.2021 par des bénévoles
- Bateau l'Anselme : le bateau, en mauvais état, va être démonté. Les Chantiers Bégoc de Saint-Pabu prendront les côtes avant destruction, en vue d'une éventuelle future reconstruction à l'identique.
- La commission demande un banc et une table aux abords du parcours de VTT
- Création d'un parterre pour les enfants aux jardins partagés
- Eco pâturage : réaliser un dossier global pour estimer le coût et les besoins en entretien, en discuter avec l'agent des services techniques pour avoir son ressenti
- La commission souhaiterait planter des arbres sur une portion de terrain communal derrière le cimetière

11 – Compte rendu commission affaires sociales, enfance, jeunesse, vie associative

La Commission Affaires sociales, enfance-jeunesse, vie associative s'est réunie le 18.02.2021.

Carole BIHAN, adjointe au Maire en charge de la commission présente le compte-rendu de cette réunion.

- Une animation était prévue pour les jeunes de la commune sous forme d'olympiades. Celle-ci a été repoussée au vu des conditions sanitaires. Elle sera reprogrammée dès que possible
- La commission souhaiterait organiser des rencontres sous forme de cafés-débats pour la population, sur des thèmes variés

12 – Motion choucas

Le Conseil Municipal,

Constate que la population des choucas des tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années,

Constate également que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui insuffisants.

Rappelle qu'il s'agit là d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

Constate que le sentiment d'impuissance des agriculteurs face à la destruction massive des cultures cause une véritable détresse psychologique et que le manque d'efficacité des mesures de lutte fait peser une forte pression sur les sociétés de chasse et détériore les relations entre agriculteurs et riverains (ex : bruits des tirs et effaroucheurs).

Souligne qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

Souligne également qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de choucas des tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès dans le Finistère.

S'engage, dans l'objectif d'assurer la salubrité publique, à promouvoir un dispositif visant à accompagner les résidents dans l'installation de grillages au niveau des cheminées des habitations et de limiter les lieux de nidification sur les bâtiments communaux notamment en obstruant les cheminées.

Demande la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements et éviter la suradministration qui pénaliserait la réactivité du processus.

Demande, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à la majorité des voix (une abstention), après en avoir délibéré, d'apporter son soutien à cette motion.

13 – Questions diverses – Néant